

Réponse pour la DREAL

Projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Pont-Saint-Martin (44).

Réf : 2024-8165

Rubrique 4.3.2 (page 3) : je vous remercie de préciser si les tables photovoltaïques feront l'objet d'opérations de nettoyage, à quelle fréquence et avec quel type de produit.

Les tables photovoltaïques feront l'objet d'une opération de nettoyage une fois par an. Ce nettoyage est effectué en utilisant de l'eau naturelle, sans ajout de produits chimiques, afin de préserver l'intégrité des panneaux et de limiter tout impact environnemental.

Rubrique 6.1 (page 8) : vous préciserez si un espacement entre les panneaux photovoltaïques existe ainsi que sa taille afin de permettre l'écoulement des eaux pluviales sous les tables.

Un espacement de 3 cm est prévu entre les panneaux photovoltaïques, permettant ainsi un écoulement efficace des eaux pluviales sous les tables.

Dans la partie dédiée à la biodiversité (page 8), il est nécessaire d'apporter des éléments précis concernant les enjeux faunistiques présents sur la parcelle (état initial). En effet, une parcelle agricole en jachère depuis plus de 5 ans est fortement susceptible d'offrir un habitat pour de nombreuses espèces (avifaune, amphibiens, reptiles, insectes) qui peuvent y accomplir tout ou partie de leur cycle biologique (alimentation, reproduction...).

Des visites du site ont été effectuées par Hichem DAMMAK, Chef de Projet, et Laure DESNOUES, Ingénieur d'Etudes Environnementales. Ces visites ont pour objectif de déterminer les potentiels enjeux ou espèces que pourraient héberger la parcelle. Les espèces entendues ou vues ont été relevées et une recherche d'espèces de flore patrimoniale a également été faite. Les résultats des visites sont présentés ci-après.

Historiquement, était un terrain agricole.



Mais celui-ci n'est plus utilisé depuis longtemps et a fini en décharge pour les maraîchers aux alentours, ce qui a poussé le propriétaire à vouloir développer une centrale photovoltaïque.



La parcelle est répartie de la manière suivante :

- La strate arborée ne recouvre pas le site
- La strate arbustive recouvre 40% du site
- La strate herbacée recouvre 100% du site

Parmi les espèces floristiques, voici les espèces observées :

Nom de l'espèce	Préoccupation selon l'IUCN
Petit genêt épineux (n°19)	Préoccupation mineure
Jonc articulé (n°18)	Préoccupation mineure
Carotte sauvage (n°15)	Préoccupation mineure
Peigne-de-Vénus (n°17)	Préoccupation mineure
Fromental (n°16)	Préoccupation mineure
Sermontain	Préoccupation mineure
Gaillet gratteron (n°6)	Préoccupation mineure
Grande oseille (n°14)	Non évaluée
Vergerette acre (n°5)	Préoccupation mineure
Théméda à trois étamines	Non évaluée
Epilobes à grandes fleurs (n°3)	Préoccupation mineure
Géranium Fluet (n°2)	Préoccupation mineure
Oseille crépue (n°12)	Préoccupation mineure
Ronce	Préoccupation mineure
Laiteron Maraîcher (n°11)	Préoccupation mineure
Euphorbe réveille-matin (n°4)	Préoccupation mineure

Orme champêtre	Non évaluée
Cirse commune (n°9)	Préoccupation mineure
Fusain d'Europe	Préoccupation mineure
Véronique agreste (n°8)	Préoccupation mineure
Robinier faux-acacia	Non Applicable
Vergerette du Canada (n°1)	Préoccupation mineure
Raisin d'Amérique (n°7)	Préoccupation mineure
Euphorbe des moissons (n°10)	Préoccupation mineure
Brome purgatif (n°13)	Préoccupation mineure



Pour la partie faune, voici les espèces observées :

Nom de l'espèce	Préoccupation selon l'IUCN
Demi-deuils	Préoccupation mineure
MyrtiL	Préoccupation mineure
Belle-dame	Préoccupation mineure
Lycènes bleues	Préoccupation mineure
Merle	Préoccupation mineure
Pouillot Véloce	Préoccupation mineure
Étourneau sansonnet	Préoccupation mineure

Cet aspect est d'autant plus important à éclairer, que le site du projet est situé à proximité de haies (ouest), de boisements (ouest, sud, est, nord) et de mares (nord-est et sud) qui offrent une mosaïque d'habitats potentiellement riches. Selon, les espèces identifiées et selon les périodes les plus sensibles, le calendrier des travaux doit être précisé ainsi que les mesures d'évitement et de réduction proposées.

Les mesures d'évitement prises sont les suivantes :

- E1.1a - Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats
- E1.1b - Évitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire
- E2.2b - Éloignement du projet vis-à-vis des populations humaines et/ou sites sensibles
- E2.2f - Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu
- E3.1a - Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol)
- E3.2a - Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu
- E4.1a, R3.1a et E4.2a, R3.2a - Adaptation des périodes de travaux / d'exploitation / d'activité / d'entretien sur l'année

Nous utilisons ce calendrier concernant les espèces pour justement éviter de perturber leur cycle.

JAN	FEV	MA	AVR	MAI	JUI	JUIL	AO	SEP	OCT	NO	DEC
				Ornithologie							
				Amphibien							
					Reptile						
						Lépidoptère					
							Odonate				
								Orthoptère			
									Mammifère		
										Chiroptère	

Les travaux vont donc se réaliser de fin septembre au début de février.

- E4.1b, R3.1b et E4.2b, R3.2b - Adaptation des horaires d'exploitation / d'activité / d'entretien / de travaux
- E-R : Limitation et adaptation de l'éclairage

Les mesures de réduction prises sont les suivantes :

- R2.1k et R2.2c- Dispositif de limitation des nuisances envers la faune
- R2.1r - Dispositif de repli du chantier
- R2.2g - Dispositif complémentaire au droit d'un passage faune (supérieur ou inférieur) afin de favoriser sa fonctionnalité
- R2.2j - Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises

- Réaménagement du fossé et de sa ripisylve qui contournent le site d'implantation potentielle côté Ouest pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales.



Fossé existant entre la route et le projet au Sud et à l'Est de la parcelle

Les espèces proposées pour la plantation des haies ne contiennent pas des espèces locales de hautes tiges semblables aux espèces composant les haies et boisements à proximité. Ce choix questionne sur l'insertion paysagère du projet dans son environnement proche. Je vous remercie de mieux étayer le choix des essences proposées et de présenter des photomontages d'insertion de meilleure qualité.

Les essences choisies étaient une haie à la fois persistante (pour limiter l'impact paysager et offrir un habitat favorable à la biodiversité tout au long de l'année) et fleurie pour favoriser les besoins de l'écosystème (nourriture, gîte, pollinisation pour l'avifaune, les insectes et les mammifères). Cependant pour donner suite à votre demande, lors de la visite terrain, la haie en bordure possède les essences suivantes : ronce, saule cendré, orme champêtre, chêne pédonculé et chêne sessile.

Si vous le souhaitez nous pourrons planter ces mêmes essences tout autour du projet pour favoriser la continuité écologique et la préservation des espèces déjà présentes.



Photomontages d'insertion



Plan pour angles de vues



Insertion 01



Insertion 02



Insertion 03